

COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ère INSTANCE :

Audiences 25 juillet 2011

Dossier John TROKAY

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie le 25 juillet 2011 suite à la saisine effectuée par la présidente de la Commission des Infractions aux Règles de Jeu de la zone Nord du 4 juillet 2011. Cette saisine fait suite au rapport rendu par l'arbitre lors de la rencontre U18 Excellence Entente DEUIL/GARGES – NEUILLY SUR MARNE du 12 juin 2011 qui fait apparaître que John TROKAY John a été sanctionné d'une pénalité de match au titre de la règle 550 f-1 pour avoir insulté et craché au visage d'un des 2 arbitres.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- Monsieur John TROKAY d'une suspension de 3 matchs fermes et 3 matchs avec sursis.

Dossier Corentin LEFEBVRE

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie le 25 juillet 2011 suite à la saisine effectuée par la présidente de la Commission des Infractions aux Règles de Jeu de la zone Nord du 4 juillet 2011. Cette saisine fait suite au rapport rendu par l'arbitre lors de la rencontre U18 Excellence Entente DEUIL/GARGES – NEUILLY SUR MARNE du 12 juin 2011 qui fait apparaître que Corentin LEFEBVRE a été sanctionné d'une pénalité de match au titre de la règle 550 pour avoir frappé le responsable du tournoi qui se trouvait à la table de marque, celui-ci étant par la suite resté inanimé quelques minutes.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- Monsieur Corentin LEFEBVRE d'une suspension de compétitions de 18 mois dont 12 mois avec sursis

Dossier Franck SPINOZZI

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie le 25 juillet 2011 suite à la saisine effectuée par le président de la FFHG par un courriel en date du 30 juin qui demande la comparution de Monsieur Franck SPINOZZI suite aux propos qu'il a tenu contre le corps arbitral dans une interview parue sur le site internet hockeyhedbo le 26 avril 2011.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- Monsieur Franck SPINOZZI d'une pénalité financière ferme de 500 € et 1.000 € avec sursis.

Dossier Julien GADEAU

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie le 25 juillet 2011 suite à la saisine effectuée la CIRJ en date du 6 mai 2011. Cette saisine fait suite à la réception d'un rapport d'incident rédigé par les arbitres de la rencontre **MEUDON – GARGES LES GONESSE** s'étant déroulé à Meudon le **23 avril 2011**, qui fait apparaître que M. GADEAU a été sanctionné d'une **pénalité de match** en application de la règle **520 B** pour avoir blesser un joueur de Meudon en le chargeant contre la bande.

Cette saisine fait suite également à l'attitude de Monsieur GADEAU au cours de la conférence téléphonique de la CIRJ du 6 mai où il a insulté les membres de cette commission.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- Monsieur Julien GADEAU d'une suspension ferme de toutes compétitions jusqu'au 31 décembre 2011 inclus et d'une pénalité financière ferme de 150€ et 500€ avec sursis.